



***ReSolve Énergie (anciennement QNB Metals Inc) annonce la clôture de la transaction de prise de contrôle inversée***

**Montréal, Québec, 22 octobre 2025 – ReSolve Énergie Inc. (CSE : RESO)** annonce avoir complété la transaction de prise de contrôle inversée (RTO) de QNB Metals Inc. (la « Transaction »).

Ian C. Peres, président et chef de la direction de QNB Metals, a déclaré : « La clôture de notre transaction de prise de contrôle inversée et du financement nous place dans une position favorable pour franchir la dernière étape vers la commercialisation complète de nos technologies de production d'énergie verte, actuellement en instance de brevet, tout en nous donnant accès à divers programmes de subventions gouvernementales et autres sources de financement. Nous prévoyons la reprise prochaine des transactions dès l'acceptation finale par la CSE. »

En date du 21 octobre, la Société a complété son financement privé sans intermédiaire précédemment annoncé par l'émission de 10 000 000 reçus de souscription (les « Reçus de souscription ») au prix de 0,25 \$ par reçu, pour un produit brut total de 2 500 000 \$ (le « Financement »). Chaque reçu de souscription a été converti, après satisfaction de certaines conditions de mainlevée en fiducie, en une action ordinaire post-consolidation (les « Actions post-consolidation »). Aucun bon de souscription ni frais d'intermédiation n'étaient associés à ce financement. Les produits du financement serviront à faire progresser les projets d'énergies renouvelables de ReSolve, notamment le développement de sa technologie en instance de brevet, ainsi qu'aux besoins généraux de fonds de roulement.

Conformément à l'entente définitive d'échange d'actions datée du 4 juillet 2025 (l'« Entente définitive »), la Société a acquis toutes les actions ordinaires de ReSolve Énergie Holding Inc. (anciennement RéSolve Énergie Inc.), une société privée, en contrepartie de l'émission de 18 000 000 actions ordinaires du capital de la Société (les « Actions ordinaires »), sur une base post-consolidation (telle que définie aux présentes), à un prix réputé de 0,25 \$ par action post-consolidation.

Tel que prévu et exigé par l'Entente définitive, la Société a changé de nom de « QNB Metals Inc. » à « ReSolve Énergie Inc. », et a procédé à une consolidation de ses actions ordinaires sur la base de cinq (5) actions pré-consolidation pour une (1) action post-consolidation (la « Consolidation »). À la date des présentes, la Société compte 36 549 992 actions ordinaires émises et en circulation.

L'ensemble du conseil d'administration et de la haute direction de la Société demeure en place, avec l'ajout de M. André Proulx, ancien président de ReSolve, nommé président exécutif au conseil d'administration (le « Conseil »). Tel que divulgué dans le communiqué de presse du 31 juillet 2025, et simultanément à la clôture de la Transaction, M. Byron D'Silva a également été nommé chef des finances (CFO) de la Société.

La négociation des actions ordinaires de la Société devrait reprendre sous peu à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (CSE) sous le nouveau symbole « RESO », après la satisfaction de toutes les conditions d'inscription de la CSE.

Les actionnaires de la Société ont approuvé la Transaction lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 30 juillet 2025, incluant le changement de nom pour ReSolve Énergie Inc., le nouveau symbole boursier, la consolidation des actions sur la base de cinq (5) actions pré-consolidation pour une (1) action post-consolidation, et le financement de 2 500 000 \$. De plus, la CSE a accordé une approbation conditionnelle à la Transaction le 4 septembre 2025, le financement constituant l'une des dernières conditions pour l'approbation finale. La finalisation de la Transaction demeure assujettie aux conditions usuelles, incluant l'acceptation finale de la CSE et les approbations réglementaires.

Conformément à une clause de l'Entente définitive, la coentreprise précédemment conclue entre la Société et ReSolve Énergie Holding Inc. (anciennement RéSolve Énergie Inc.) a été résiliée. Voir les communiqués de presse émis les 16 janvier 2025, 29 novembre 2024, 19 septembre 2024 et 8 juillet 2025. Des informations supplémentaires seront fournies dans la déclaration d'inscription qui sera déposée sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)

La Transaction ne constitue pas une « transaction entre apparentés » au sens de l'Instrument multilatéral 61-101 – *Protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*. Les actions post-consolidation émises dans le



cadre de la Transaction et du Financement ont été émises en vertu des exemptions aux exigences de prospectus prévues par la législation sur les valeurs mobilières applicable. Les actions émises dans le cadre du Financement sont assujetties à des restrictions de revente, conformément à la législation applicable, et certaines actions émises dans le cadre de la Transaction sont déposées en fiducie (sous écrou) selon les politiques de la CSE.

### **À propos de la Société**

La Société se consacre au développement et à la commercialisation de technologies avancées de biocarburants et d'énergies renouvelables, ainsi qu'à l'exploration de ressources en hydrogène naturel. Elle a conçu un procédé innovant d'hydrolyse acide, actuellement en instance de brevet, capable de convertir la biomasse résiduelle — notamment l'écorce, le bois de démolition et les boues papetières — en trois produits d'énergie renouvelable complémentaires : éthanol de seconde génération, granulés de lignine de qualité industrielle, et électricité produite par cogénération à partir de biomasse. La Société détient également un portefeuille de propriété intellectuelle en instance de brevet portant sur les méthodes de détection et d'extraction de l'hydrogène, ainsi que 119 claims miniers couvrant 6 613 hectares (66 km<sup>2</sup>) au Québec.

Au nom du conseil d'administration et pour plus d'informations, veuillez contacter :

**Ian C. Peres, CPA, CA**

Président & PDG

+1.416.579.3040

---

Les documents publics du QNB sont accessibles à [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com)

*Ni le CSE ni son fournisseur de services de réglementation n'assument la responsabilité de l'adéquation ou de l'exactitude de ce communiqué.*

*Ce communiqué de presse inclut certaines « déclarations prospectives » en vertu de la législation canadienne applicable sur les valeurs mobilières. Les déclarations prospectives sont nécessairement basées sur plusieurs estimations et hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables, sont soumises à des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent, sans s'y limiter, les incertitudes générales des affaires, économiques, concurrentielles, politiques et sociales, ainsi que les marchés financiers incertains. Les lecteurs sont avertis que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier excessivement aux déclarations prospectives. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf exigence légale.*